



Déchets du BTP : une filière de recyclage opérationnelle dans l'Extrême-Sud

L'entreprise Malagoli a misé sur un enjeu d'avenir et de développement durable en inaugurant hier le premier centre de traitement et de valorisation des déchets inertes issus du BTP de la microrégion

Quand le déchet devient une ressource... C'est là toute la philosophie du développement durable, qui doit s'appliquer aujourd'hui plus que jamais à la filière du BTP. Un secteur dynamique sur le territoire de l'Extrême-Sud, qui apporte aussi son lot de problématiques, notamment pour la gestion des déchets issus de cette activité. L'absence de filière organisée et son corollaire, les décharges sauvages, qui fleurissent dans la microrégion, sont devenus une véritable source de préoccupation pour les collectivités...

C'est dire si elles voient d'un bon œil l'initiative de l'entreprise Malagoli, qui inaugure hier officiellement le premier centre de traitement et de valorisation des déchets inertes issus du BTP de l'Extrême-Sud. Le site, classé pour la protection de l'environnement (autorisation ICPE), est installé sur la commune de San-Gavino-di-Carbini. Sa position stratégique en bordure de la RN 198, entre Porto-Vecchio et Lecci, offre ainsi une facilité d'accès aux entreprises de la microrégion, tout en préservant l'environnement proche des nuisances sonores et visuelles.

L'appel aux professionnels du bâtiment

L'entreprise Malagoli, père et fils, a souhaité relever le défi en investissant dans cette filière de recyclage. Un pari audacieux mais nécessaire pour la microrégion. « Le projet est parti d'un constat personnel. C'est parce que nous étions nous-même confrontés à cette problématique de la gestion de nos propres déchets que nous avons décidé de



Elus et professionnels du bâtiment ont découvert le fonctionnement de la plateforme de traitement et de valorisation des déchets du BTP, officiellement inaugurée hier sur la commune de San-Gavino-di-Carbini.

(Photos Alain Pistoresi)

nous lancer dans cette filière de recyclage. Nous avons été soutenus et encouragés dans notre démarche par les pouvoirs publics. Nous remercions tout particulièrement l'Ademe et son ingénieur déchet, Philippe Sampieri, les élus locaux, notamment le maire de San-Gavino-di-Carbini, Pierre Pietri, le président du Sivom du Cava, Sébastien Rocca Serra et le vice-président du Syvadec Gilles Giovannangeli, qui nous a facilité l'accès aux subventions via les fonds européens Feder », souligne Jean-Jacques Malagoli, qui œuvre aux côtés de son frère Patrick et de son père Jacky pour développer l'activité de l'entreprise familiale créée il y a plus de 35 ans.

Installation classée

La branche Malagoli Recyclage propose donc désormais aux

entreprises du bâtiment de la microrégion un service, opérationnel depuis le 1^{er} janvier, de traitement et de valorisation pour leurs déchets inertes (terres et matériaux de terrassement, gravats, bétons, briques, tuiles, carrelage...). Ceux-ci sont pesés, stockés sur la plateforme, puis traités, concassés, triés et recyclés en matériaux qui pourront être réutilisés (tout venant 0/31, 5, rocaille 30/80, tout venant de remblai, terre végétale criblée et tuf). La ferraille récupérée à part est quant à elle transportée sur le site de Recycler à Arca. « L'entreprise peut également intervenir directement sur les chantiers », précise Patrick Malagoli, qui espère également obtenir bientôt un agrément pour le recyclage des déchets cartons et plastiques. A noter qu'un bordereau de suivi des déchets permet d'as-

surer le contrôle et la traçabilité. Des conditions réglementaires désormais requises, notamment dans le cadre des marchés publics. Un outil tout adapté aux besoins des professionnels du bâtiment, qui étaient présents hier aux côtés des élus de la microrégion pour découvrir cette nouvelle plateforme de recyclage. Tous sont conscients des enjeux. Trier et valoriser les déchets inertes minimise l'impact négatif sur l'environnement et préserve les ressources naturelles. Aux chambres consulaires de faire passer le message auprès de leurs ressortissants. D'autant que le traitement des déchets est aujourd'hui une obligation réglementaire qui incombe aux entreprises qui les produisent...

NADIA AMAR
namar@nicematin.fr

Questions à

Gilles Giovannangeli, vice-président du Syvadec et président du Sidesc

« Une infrastructure d'intérêt général »

En sa qualité de vice-président du Syvadec et président du Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Déchets, Gilles Giovannangeli a particulièrement soutenu le projet de l'entreprise Malagoli. Il revient sur les enjeux d'une telle infrastructure pour l'Extrême-Sud



Quel rôle a joué le Syvadec dans cette initiative ?

Le Syvadec a été un facilitateur. Nous ne pouvions qu'encourager cette initiative dans une région fortement marquée par l'activité du secteur BTP et accompagner l'entreprise Malagoli porteuse du projet dans ses démarches, pour lui faciliter l'accès aux subventions.

Quelle était jusqu'alors la situation en matière de gestion des déchets issus du BTP ?

Nous avions pris un retard important en Corse dans le traitement des déchets issus du BTP. Les collectivités sont engagées depuis une quinzaine d'années sur cette

problématique pour tenter d'améliorer la situation, notamment via les déchetteries. Mais cela ne pouvait être qu'une solution intermédiaire. Nous avions besoin de l'engagement du secteur privé et notamment du BTP, qui produit des tonnages importants chaque année.

Qu'attendez-vous de cette structure de recyclage ?
Aujourd'hui un outil et une solution existent. Nous lançons un appel aux professionnels du bâtiment. On en peut plus continuer comme avant. Il faut désormais sortir des logiques individualistes et jouer le jeu collectif.

PROPOS RECUEILLIS
PAR N. A.

Près de 300 000 tonnes/an à traiter en Corse

Issus des activités du bâtiment et des travaux publics, les déchets inertes, qui sont stables et ne présentent pas de danger à proprement dit pour l'environnement, représentent des tonnages très importants en Corse, estimés à près de 300 000 tonnes par an. La loi du 13 juillet 1992, impose à tous les « producteurs et détenteurs » de déchets du bâtiment et des travaux publics, en conséquence aux maîtres et

maîtres d'œuvre, aux artisans et entreprises d'optimiser la gestion des déchets de chantier. Une circulaire du 15 février 2000 porte sur la mise en œuvre, dans chaque département, d'une planification de la gestion des déchets issus du BTP. Elle rappelle également que les entreprises et industriels font partie d'une chaîne économique et technique. C'est à l'ensemble de cette chaîne que re-

vient la responsabilité de gérer le traitement et l'élimination des déchets. La Haute-Corse a fait un grand pas en avant ces dernières années en mettant en place un plan de gestion structuré. La Corse-du-Sud emboîte le pas avec cette nouvelle plateforme inaugurée hier dans l'Extrême-Sud. La Corse rattrape ainsi son retard. Une avancée positive à souligner !



Le concasseur et la cribreuse travaillent de concert pour traiter et trier les matériaux inertes.